

**Fédération Enfants-Soleil Internationale.**  
**Rapport financier Exercice 2019.**

**Explications concernant le budget de l'exercice 2019.**

- L. 11 L'ordinateur de Esol Bourgogne est tombé plusieurs fois en panne, générant des problèmes avec les logiciels de banque qui servent à effectuer les prélèvements. Les ordinateurs personnels d'Annie ont servi pendant 22 ans. Nous avons décidé de le changer.
- L. 14 Nous fabriquons nous-mêmes nos cartes de vœux, mais il faut les imprimer. (250 cartes)
- L. 16 Ordinateurs imprimantes connectique, cartouches d'encre pour les écoles (Verrettes et pour la direction de l'école Fraternité.)
- L. 24 Fonds transférés ou retirés pour le projet Comoseh. Nous avons bénéficié d'une aide de L'agence des Microprojets le reste est apporté sur nos fonds propres. Total du projet sans la salle informatique 11570,18 €. Ordinateurs : 2441,65
- L. 27 Durant la période "pays lok" (émeutes en Haïti) nous avons envoyé 400 € par Western Union pour urgences médicales et 200 € pour urgence. (transfert banque)
- L. 24,37,38 La réalisation du projet Comoseh a nécessité le transfert de 15010,50 €. Sur cette somme transférée, 1000 € ont été reversés sur le compte (L. 21 produits. Et des sommes restant en liquide : 1400 Dollars US et 1000 €. Nous avons fait des économies par rapport aux sommes prévues, sur les ordinateurs et les panneaux solaires installés.
- L. 57 La somme paraît importante: La banque populaire nous a obligés à changer de compte pour prendre un compte professionnel, affirmant que désormais une loi nous y obligeait. C'est faux. C'est une décision de la BP Rives de Paris. Nous nous sommes aperçu que des frais très importants étaient prélevés chaque trimestre avec la rubrique "arrêté de compte". Nous avons parlé à la banque et écrit une demande d'exonération de ces frais auprès du médiateur des banques. (la somme prélevée en trois trimestres durant l'année 2019 est de 325 €. Ce qui n'est pas compatible avec les services rendus pour une petite association. La banque nous a remboursé ces prélèvements, mais sur l'année 2020. Espérons qu'ils ne recommenceront pas ces prélèvements.
- L. 50 Cette somme a été prélevée par erreur et a été remboursée mais sur l'année 2020, car nous ne nous sommes aperçu de cette erreur qu'au moment de faire les comptes.

**Bilan financier.**

Les sommes figurant sur le compte "parrainages" correspondent aux versements des parrains (parrainages "action"). Une partie est utilisée pour les écoles (frais pour les professeurs, les frais des cantines, les uniformes, le matériel scolaire etc...) Elles sont versées chaque mois, alors que des parrains payent la totalité en début d'année.

Nos recettes ont diminué: nous avons en effet demandé à nos marraines et parrains de transformer leurs parrainages nominatifs

en parrainages "action". Certains ont abandonné, désirant des relations directe et particulières avec un enfant.

Les parrainages "action" vont directement aux enfants à travers les écoles et plus aux familles, nous n'avions pas de retour fiable sur l'utilisation de cet argent.

Nous le regrettons, mais les parrainages directs étaient trop risqués (argent liquide à distribuer) et n'étaient plus gérables

Nous n'avons pas sur place des personnes dignes de confiance dans les provinces où étaient dispersés certains enfants.